BULLETIN D’INSCRIPTION

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Votre participation au concours des Maisons Fleuries a contribué à l’obtention des deux premières fleurs attribuées à notre commune dans le cadre du label des Villes et Villages Fleuris.

Beuvillers poursuit ses efforts en matière de fleurissement du village et concourt pour obtenir la 3ème fleur.

Nous espérons que vous nous soutiendrez cette année encore en fleurissant abondamment votre environnement, et en vous inscrivant nombreux au concours du village.

Modalités de participation :

* Le fleurissement doit être visible de la rue ;
* Le jury effectuera sa visite courant juillet ou 1ère quinzaine d’août ;
* Le jury se réserve le droit de refuser une inscription s’il juge la réalisation insuffisamment fleurie ;
* Le jury se réserve le droit de photographier les différents jardins, balcons-fenêtres-façades, commerces et entreprises pour une insertion éventuelle dans la presse et le bulletin d’informations municipales. Sauf avis contraire exprimé sur le bulletin d’inscription, le participant est réputé donner son accord pour que des photos de ses réalisations soient prises.

|  |  |
| --- | --- |
| Panneau routier de danger | En raison de la crise du coronavirus, du confinement qui s’en est suivi et des difficultés liées à la reprise des activités, le concours départemental des villes et villages fleuris est reporté à 2021.Par conséquent, le concours départemental des jardins et balcons fleuris ouvert aux trois premiers lauréats de chaque commune inscrite est remplacé par un **concours photos des maisons et balcons ouvert à tous** du dimanche 14 juin au mardi 30 juin.Voici le lien vers le site internet où vous pouvez vous inscrire : <https://www.calvados.fr/calvados-attractivite/nos-projets-et-actions/concours-fleurissement> |

Cases à cocher :

* Je désire participer au concours des Maisons Fleuries.
* J’ai pris connaissance du règlement.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

MAIL :

* Case à cocher si refus de prendre des photos.

Le jury décidera le moment venu d’ouvrir une ou plusieurs catégorie(s) en fonction des inscriptions.

Ce bulletin d’inscription qui est obligatoire

est à retourner à la Mairie de quelque façon que ce soit

pour **mercredi 15 Juillet 2020** au plus tard